

2017		
Collectivités affiliées ou non affiliées ayant adhéré au bloc insécable du 12 mars 2012	Collectivités non affiliées ou organisme public tiers (Etat, établissements médico-sociaux,...)	
Médecine préventive		
<p>Entretien psychologue du travail/ergonome Visite infirmière du travail Visite médicale ou examen complémentaire Action en milieu professionnel d'un professionnel en santé au travail (médecins, infirmiers en santé au travail, psychologue, ergonome,...)</p>	<p>0.65% de la masse salariale annuelle</p> <p>Art 22 de la Loi du 26 janvier 1984 : « Les cotisations sont assises sur la masse des rémunérations versés aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie. »</p>	<p>100 € par agent et par an</p>
Prévention des risques professionnels		
Analyse préalable et formulation du besoin (devis)	Non facturé	Non facturé
Accompagnement à <u>l'élaboration</u> du document unique	<p>1-19 agents: 1000€ + dep 20-49 agents: 2000€ + dep + de 50 agents: 3000€ + dep</p>	
Accompagnement à la <u>mise à jour</u> du document unique	<p>1-19 agents: 350€ + dep 20-49 agents: 650€ + dep + de 50 agents: 1000€ + dep</p>	
Autres prestations santé au travail		
Assistance, Audit ou Inspection en prévention des risques professionnels (ACFI)	<p>Forfait de 3 interventions par an (enquête, visite de locaux, participation au CHSCT, ...) renouvelable pour les collectivités de plus de 50 agents : 1000€</p> <p>Forfait d'une intervention par an (inspection hors enquête diligentée par le CT) renouvelable pour les collectivités de moins de 50 agents: 400€ + dep</p>	
Assistante sociale du personnel	<p>(1 permanence dure une demi-journée) 1 à 2 permanences sur 12 mois : 320 € par permanence 3 à 5 permanences sur 12 mois : 280€ par permanence 6 à 12 permanences sur 12 mois : 250€ par permanence</p>	

Pour les collectivités non affiliées obligatoirement et disposant déjà d'un service médical,

Visite médicale d'appoint	75€ la visite
Visite infirmière du travail	50€ la visite
Prestation ergonomiste + rapport	80€ de l'heure
Entretiens psychologue du travail + rapport	80€ de l'heure
Assistante sociale du personnel : permanence demi-journée :	
- 1 à 2 permanences sur 12 mois	320€ par permanence
- 3 à 5 permanences sur 12 mois	280€ par permanence
- 6 à 12 permanences sur 12 mois	250€ par permanence

Emplois temporaires avec remise de 10% par tranche de 100 agents sur l'année civile		
Forfait mensuel par agent		56.00 €
Bulletin de salaire traité		12.00 €
Mise à disposition de secrétaire de mairie		
Forfait mensuel par agent		56.00 €
Bulletin de salaire traité		12.00 €
Recrutement – mission de base		
Analyse préalable et formulation du besoin	<i>Gratuit</i>	
Définition du poste		
Publicité sur site cap emploi		
Publicité sur revue spécialisée <i>Coût réel</i>		
Sélections professionnelles		100€ par dossier
Paie		
Bulletin de salaire traité		10 €
Calcul et gestion des procédures de versement des allocations chômage		Gratuit
Mise à disposition de fonctionnaires (et CDI)		
Forfait mensuel par agent (au prorata du temps de travail)		60 €
Bulletin de salaire traité		12 €
CNRACL		
Cotisation par dossier traité <u>réserve aux collectivités affiliées</u>		
Cotisation proratisée pour les fonctionnaires intercommunaux relevé individuel de situation (base = durées hebdomadaires temps de travail)		
<u>Niveau 1</u> : affiliation, validation de services et rétablissement au régime général	82 €	Sans objet
<u>Niveau 2</u> : simulation de calcul, liquidation	265 €	Sans objet
<u>Niveau 3</u> : demande d'avis préalable CNRACL (carrière longue, invalidité,...)	357 €	Sans objet

Traitement et valorisation des archives	
Analyse préalable et formulation du besoin	Non facturé
Mission de base	170 € / demi-journée + forfait déplacement archives

Conseil et expertises en Ressources Humaines en collectivité

<p>Analyse préalable et formulation du besoin (élaboration du devis)</p>	<p align="center">Non facturé</p>
<p><u>Audit et conseil en ressources humaines:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - régime indemnitaire - règlement intérieur - temps de travail -audit/prospective/conseil des charges de personnel - analyse des contrats et des situations statutaires,... <p><u>Conseil en organisation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - entretiens professionnels - profils de poste - organigrammes <p><u>Accompagnement des mutations territoriales:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences - transfert de personnel suite à fusion,... - schémas de mutualisation des services - accompagnement stratégique dans le cadre de reprise ou d'extension de compétences de politique publique <p><u>Audit et conseil en valorisation des archives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - audit et charte d'archivage - archivage électronique des données <p><u>Accompagnement individuel ou collectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - médiation, résolution des conflits - sensibilisation du personnel - soutien psychologique - conseil et accompagnement en mobilité professionnelle - coaching individuel - coaching collectif <p><u>Prévention des risques professionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement à la réalisation du document unique - accompagnement à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux <p><u>Recrutement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -rédaction du profil, publicité et analyse des candidatures - Jury de recrutement - Synthèse et traitement des candidatures 	<p align="center" style="border: 1px solid black; padding: 5px;">250 € par 1/2 journée* + forfaits déplacement</p>

*une demi-journée correspond à une intervention de moins de 4 heures

Forfaits déplacement :

Toutes missions (sauf traitement et valorisation des archives) => 75 €

Traitement et valorisation des archives :

- De 1 à 10 jours d'intervention
=> 2 forfaits (95.70 €)
- De 11 jours à 20 jours d'intervention
=> 3 forfaits (143.70 €)
- + de 20 jours d'intervention
=> 5 forfaits (240 €)

Service des emplois temporaires : agent recenseur

⇒ Forfait mensuel de 32 €

Pour mémoire, contrat en cours :

Assurances groupe		
Collectivité de moins de 20 agents		
Agents CNRACL		
Franchise 10 jours fermes en maladie ordinaire	5.95%	
Franchise 15 jours fermes en maladie ordinaire	5.50%	
Agents IRCANTEC		
Franchise 10 jours fermes en maladie ordinaire	1.80%	
Franchise 15 jours fermes en maladie ordinaire	1.65%	
Collectivité ayant plus de 20 agents		
	Cotisation individualisée après étude de la sinistralité	